

PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX DES RÉSIDENCES «ISULA-PIANA» ET RÉSIDENCES «SALETTA» SUR LA COMMUNE DE L'ÎLE ROUSSE



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Article R.122-3 du Code de l'Environnement

Maître d'Ouvrage
Commune de l'Île-Rousse
1 Avenue David Dary
20220 L'ÎLE-ROUSSE

Adresse du projet
Résidences «Isula-Piana»
et Résidences «Saletta»
Lieu dit «Vaitanacce»
20220 L'ÎLE-ROUSSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une voie d'accès aux logements sociaux des résidences Isula Piana et Saletta sur la commune de l'Ile Rousse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de l'Ile-Rousse (Haute-Corse)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Joseph, ALLEGRIINI-SIMONETTI, Maire de l'Ile-Rousse

RCS / SIRET

21200134100016

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Création d'une voie de désenclavement, classée dans le domaine communal, d'une longueur de 220 m et 7 m de large.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'une route de dimensions réduites sur la commune de l'Ile-Rousse, permettant de désenclaver l'accès à des logements sociaux.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- **Réaliser un accès** aux résidences récemment construites «*Isula-Piana*» et «*Saletta*», représentant au **total 72 logements**, pour une partie en accession à la propriété et pour l'autre en location sociale. Le programme immobilier a un objectif strictement social et donc d'intérêt général. Aujourd'hui, il n'y a pas d'accès à ces logements.
- Désenclaver la partie basse du secteur de Vaitanacce.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La nouvelle voie sera de dimensions réduites : elle présentera une longueur de 220 m sur des terrain privés, en suivant le tracé d'une piste de terre existante. Afin de faciliter l'accès aux logements sociaux, la route se caractérisera par la présence de deux couloirs de circulation revêtus permettant le double sens. La largeur d'emprise de la voie après aménagement (chaussée + trottoirs) sera de 7 mètres.

Les travaux seront accompagnés par la mise en oeuvre des différents réseaux de viabilité, et notamment l'éclairage public.

La structure de la voirie sera la suivante :

- Travaux de terrassement léger, la pente étant très faible.
- Travaux de fondation du fond de forme
- Réglage et compactage du fond de forme avec apport de tout-venant.
- Une couche en 0/315 sur une épaisseur finie de 20 cm après compactage.
- Imprégnation au bitume fluidifié de la couche de base.
- Réalisation d'un enrobé de 6 cm d'épaisseur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du projet sera matérialisé par la circulation à proprement parler des véhicules des résidents des deux programmes immobiliers. Il est possible d'estimer sur la base d'une population de 200 personnes, un trafic de 120 véhicules par jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de création de la nouvelle voie.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie	220 m
Largeur de la voie	7 m
Trottoir	1 m
Emprise au sol du projet	1 540 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Résidences «*Isula-Piana*» et Résidences «*Saletta*»
Lieu dit «*Vaitanacce*»
Parcelles 913,914,915,916 de la section A
(Ancienne A 820)
20220 L'ILE-ROUSSE

Coordonnées géographiques¹**Long.** 8° 55' 52" 58**Lat.** 42° 37' 35" 96**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" ____**Lat.** ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" ____**Lat.** ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle de terrain sur le lequel repose la réalisation de la voie d'accès est aujourd'hui occupée par une piste de terre, permettant d'accéder notamment aux résidences. Elle est le prolongement direct d'une route communale.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de l'Ile-Rousse élabore actuellement son document d'urbanisme. Dans l'attente, elle est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune soumise à la Loi Littoral, projet situé en dehors des espaces remarquables et caractéristiques (ERC).
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒											
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒											
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRif de L'île Rousse approuvé le 29/12/2014										
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒											
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒											
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒											
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒											
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?										
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	<table border="1"> <tr> <td>Projet situé dans le site concerné</td> <td>Distance</td> <td>n° du site</td> <td>Nom du site</td> <td>Type</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>2 Km</td> <td>FR9412007</td> <td>Vallée du Reginu</td> <td>ZPS</td> </tr> </table>	Projet situé dans le site concerné	Distance	n° du site	Nom du site	Type	Non	2 Km	FR9412007	Vallée du Reginu	ZPS
Projet situé dans le site concerné	Distance	n° du site	Nom du site	Type									
Non	2 Km	FR9412007	Vallée du Reginu	ZPS									
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	En dehors les périmètres de protection des monuments historiques.										

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de construction de la route nécessiteront l'utilisation d'engins mécaniques pour la réalisation des terrassements et du fond de forme. Etant donnée, la topographie plane des terrains, ces opérations présenteront une envergure faible. Tous les matériaux extraits seront régalez sur place.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur le tracé de la piste existante, il n'y a pas de végétation. Le sol est constitué d'une couche d'arène granitique, qui facilite par ailleurs la circulation. Les franges périphériques sont constituées d'une végétation rudérale à inule visqueuse, tandis que de nombreux dépôts sauvages sont présents à proximité. La végétation naturelle se retrouve à proximité des anciens murets. Elle correspond à un maquis bas à pistachiers lentisques et cistes de Montpellier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet est éloigné de toutes les zones présentant un intérêt écologique particulier.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le territoire de l'Île-Rousse étant soumis au RNU, le terrain ne présente pas une classification spécifique. Aucune déclaration agricole n'a été effectuée au cours de ces dernières années.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque incendie de feu de forêt. Le projet de route se situe au sein de la zone B0 (risque sévère) du PPRIF de l'Île-Rousse. En l'état, la nouvelle voie permettra de participer à la protection collective des résidences, et de désenclaver le secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet bénéficie d'un raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées domestiques de la commune.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase travaux, avec la présence des engins, pourra constituer une source de nuisances sonores. Cette dernière sera de faible intensité, courte dans le temps (la durée des travaux est estimée à 3 mois). Au cours de la phase d'exploitation, le bruit se limitera à la circulation des véhicules. La nuit la circulation sera réduite, étant donné que la voie donne accès à une zone à vocation d'habitat.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Impact indirect : Les vibrations seront réduites, et se limiteront à la circulation des véhicules (environ 120 véhicules/jour) se rendant aux résidences.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☐	Impact indirect : Les émissions seront réduites, et se limiteront à la circulation des véhicules (environ 120 véhicules/jour) se rendant aux résidences.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☐	☒	Impact indirect : Les émissions seront réduites, et se limiteront à la circulation des véhicules (environ 120 véhicules/jour) se rendant aux résidences.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	La nouvelle voie épousera le terrain naturel actuel, qui se caractérise par des pentes très faibles. La voie jouxtera les résidences à vocation sociale, permettant de constituer un ensemble homogène, sans détachement linéaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Avis du bureau d'études INGECORSE

Dans le cadre de la procédure d'expropriation menée conjointement, la commune de l'Ile-Rousse a étudié plusieurs scénarios permettant de rejoindre les logements sociaux. Différents paramètres comme les potentialités agricoles, environnementales, les nuisances sonores, le coût de réalisation, la relation avec le centre-ville ont conduit la collectivité à retenir la présente solution. Tant que l'accès ne sera pas réalisé, les logements sociaux ne pourront être livrés aux futurs résidents (propriétaires et locataires). Le projet retenu, au-delà du seul accès aux logements sociaux, correspond à une voie de désenclavement du secteur Sud de la ville et de liaison entre les quartiers Est et Ouest. Cette future voie urbaine est donc aussi d'intérêt général pour la Ville, en tant qu'elle facilitera la circulation publique.

Sur le plan constructif, le projet présente des travaux de faibles envergures avec la création d'un linéaire de 220 m de chaussées, dans le prolongement d'un chemin communal déjà existant.

Située en dehors des zones de protection écologiques, sur des terrains en friche, la création de la voie présentera des impacts très réduits sur l'environnement. Tous les murets qui seront détruits feront l'objet d'une reconstruction à l'identique.

L'impact principal est indirect, et lié aux émissions induites par la circulation routière des occupants des résidences «*Isula-Piana*» et «*Saletta*». Là encore, le trafic sera réduit avec une estimation de 125 véhicules qui emprunteront ce tronçon.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à L'Ile-Rousse le, 19/09/2019

Signature

Pour la commune, le bureau d'études INGECORSE

INGECORSE
 Lot n°7 Promo Evasion - 20232 OLETTA
 Tél : 04 98 57 97 05 - 06 74 32 94 32
 Email : ingecorse@gmail.com
 Siret : 798 742 060 00014 - APE : 7112B
 TVA CEE : FR 78798742060



ANNEXE 1

INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PÉTITIONNAIRE